



MAIRIE de PLESDER
2, Place de l'Erable
35720 PLESDER

Affiché en Mairie le 17/05/2019

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 Mai 2019

*Seuls des extraits du procès-verbal sont affichés.
Le registre complet des délibérations est consultable en Mairie.*

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze mai à vingt heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 9 mai, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Madame Evelyne SIMON-GLORY, Maire

ETAIENT PRESENTS : Mme SIMON-GLORY Evelyne, M. MOREL Jean-Pierre, M. MOREL Eric, M. COQUIO Patrick, Mme BRYON Jocelyne, M. HERVE Sandy, M. DELION Rémy, M. BAUX Mickael, Mme BONENFANT Nathalie, M. THIBAUT Patrick

Procurations:

Mme CLOSSAIS Soazig donne pouvoir à Mme SIMON-GLORY Evelyne
M. DELAROCHEAULION Frédéric donne pouvoir à M. MOREL Jean-Pierre
M. DELOFFRE Arnaud donne pouvoir à M. COQUIO Patrick

Excusés: Mme CLOSSAIS Soazig, M. DELAROCHEAULION Frédéric, M. DELOFFRE Arnaud

Absents: Mme MARY Cécile

M. BAUX Mickael a été élu **SECRETAIRE**

Délibérations prises par le conseil

N°26/2019 : Autorisation au Maire d'encaisser un chèque de l'assurance SMACL
Finances locales – divers (7.10)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré:

- **AUTORISE** Madame le Maire à encaisser le chèque de 146,40 € de l'assurance SMACL pour le remboursement du remplacement du vitrage dégradé.

Adopté à l'unanimité.

N°27/2019 : Avis sur le transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes Bretagne Romantique
Intercommunalité (5.7)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ÉMET** un avis favorable au transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes Bretagne Romantique au 1^{er} janvier 2020.

Adopté à l'unanimité.

N°28/2019 : Périmètre de protection rapprochée : demande d'autorisation de pose de panneaux

Voirie (8.3)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** la pose des panneaux sur la route traversant le périmètre de protection rapprochée des captages de Plesder.

Adopté à l'unanimité.

N°29/2019 : RDOP Gaz 2019 (Redevance d'occupation du domaine public)

Finances locales – divers (7.10)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** le montant de la RDOP Gaz 2019 s'élevant pour l'année 2019 à 635,45 €,
- **AUTORISE** Madame le Maire à émettre le titre de recettes permettant de recouvrer la recette.

Adopté à l'unanimité.